

L'unilinguisme ne peut empêcher un fonctionnaire de l'administration canadienne d'accéder à des postes supérieurs.

Il me semble qu'à ce moment-là nous sommes parfaitement d'accord avec l'immense majorité des fonctionnaires qui travaillent actuellement au sein de la Fonction publique.

Je continue la citation:

En conséquence le gouvernement devrait étudier la possibilité... Encore une fois, nous mettons un peu la pédale douce, et nous voudrions que, concrètement, on envisage la possibilité...

... d'organiser, de structurer et de réaliser une administration parallèle, l'une anglophone et l'autre francophone, dans tous les départements du gouvernement fédéral;

Il ne s'agit pas ici d'un dédoublement de services, d'un encombrement de la Fonction publique, puisque, comme l'expliquent les paragraphes a) b) c) du cinquième article de notre amendement, les deux sections auront une enveloppe proportionnelle aux besoins administratifs respectifs.

Nous sommes parfaitement d'accord, monsieur le président, sur le fait que dans un département donné, pour rendre dans leur langue tous les services aux francophones du pays, nous pouvons bien n'avoir besoin que de 200 fonctionnaires francophones par opposition à 1,200, 1,500 ou 2,000 fonctionnaires anglophones. Cela pourrait arriver; tout dépend des services que doit assurer un département. Il s'agit donc d'une égalité réelle, et non pas d'une égalité mathématique.

Il s'agit d'une égalité au point de vue des principes humains, au point de vue de la Constitution. Il faut bien voir la chose telle qu'elle est.

Nous avons entendu, depuis que nous avons fait cette proposition, certains arguments de gens qui craignaient, par exemple, le coût de ce dédoublement. Monsieur le président, je suis sûr que le coût d'un tel système risquerait d'être moindre que le coût actuel du bilinguisme, puisque, comme le dit le rapport Coulombe, pour rendre un fonctionnaire bilingue, il en coûte \$29,000, et pour lui montrer ce que c'est que l'autre culture, il en coûte \$55,000; on sait que même si, aujourd'hui, un employé unilingue devenait bilingue à la suite de ces cours et des dépenses encourues par le gouvernement pour ce faire, cet employé ne transmettrait pas cela d'une façon systématique miraculeuse aux autres. Ce sera un perpétuel recommencement, et c'est de cela que nous ne voulons pas.

Si nous déterminons exactement les services à rendre à la population anglophone et francophone du pays, et si nous déterminons ainsi le nombre de fonctionnaires nécessaires dans chacune des sections, à ce moment-là nous sommes sûrs d'une chose: nous mettons un point final aux injustices que l'on a pu remarquer depuis des années, et jamais nous n'aurions l'occasion de rencontrer du mécontentement, puisque celui qui voudrait se faire servir en français n'aurait qu'à communiquer avec le département français, et celui qui voudrait se faire servir en anglais n'aurait qu'à communiquer avec le département anglais. Il n'y a rien de plus simple que cela. C'est comme l'œuf de Colomb. Et comme toutes les choses qui sont simples, il arrive souvent que ce soit difficile à faire accepter. On dirait qu'elle est trop simple, parce que, depuis des années, on l'a trop compliquée, on a trop insisté sur le bilinguisme et pas assez sur la participation des Canadiens.

Monsieur le président, nous pouvons déjà envisager que si nous établissons deux départements, l'un français, l'autre anglais, il y aurait là une saine émulation qui permettrait à tous les fonctionnaires de l'une ou de l'autre section

Langues officielles

de pouvoir, librement cette fois-là, choisir de devenir bilingues, non pas par contrainte juridique, mais par la force des choses. Il s'agit là d'une des libertés les plus essentielles; que ce soit réellement par le libre arbitre que chacun en arrive à être bilingue. Tout le monde en reconnaît la nécessité.

Monsieur le président, certains pourraient peut-être penser que moi-même, par exemple, je ne suis pas bilingue. Je ne le suis pas parfaitement, bien sûr, mais je devrais dire ici que j'ai justement voulu prouver que le refrain que j'entends depuis que je suis tout jeune n'est pas complètement vrai. En effet, je voyais mon entourage répéter toujours le même refrain, savoir que pour arriver dans la vie, pour réussir dans n'importe quel domaine, il faut être bilingue. C'était le refrain que j'entendais quand j'étais jeune, particulièrement dans la province de Québec.

● (1740)

Eh bien, j'ai voulu prouver qu'il était possible d'être Canadien tout en étant francophone. Aujourd'hui, malheureusement, j'ai à subir les conséquences du principe que j'ai voulu prouver, et j'ai bien hâte d'être moi aussi bilingue. Mais, monsieur le président, c'est dans cette optique-là que nous envisageons le problème. Encore une fois, il n'existe aucune passion, aucune animosité, mais nous sommes sûrs que nous avons une solution concrète à présenter, une solution qui pourrait être tout au moins étudiée et qui, de plus, permettrait réellement de sauver le Canada par l'établissement d'un système qui donnerait enfin à tous les francophones du pays la possibilité de participer à la gestion de leur pays. Cela ne dépendrait que de leur compétence, et exclusivement de leur compétence, de telle sorte qu'il n'y aurait jamais plus d'injustice. N'est-ce pas là tout ce que l'on veut?

On a déjà parlé de la «société juste»; on a déjà dit que l'on voulait dans ce pays l'harmonie, l'unité, la bonne entente. Mais pourquoi? Pour faire cela, monsieur le président, pourquoi ne pas accepter le moyen de le faire? Pourquoi encore faire des tentatives, issues de bonnes intentions? Pourquoi brimer d'une certaine façon les francophones en disant: La Fonction publique, c'est bien difficile à modifier, puisqu'il s'agit d'une chose qui existe depuis des années et que c'est pour cela qu'on parle d'un «establishment» anglophone,—il faut y aller tranquillement. On a tenté de la changer depuis l'adoption de la loi sur les langues officielles, mais on s'est aperçu que, politiquement, cela pouvait avoir de mauvais effets; reculons un peu, contentons la Fonction publique du Canada et, après, on verra!

Monsieur le président, encore une fois, ce n'est pas avec pessimisme que nous analysons les intentions du très honorable premier ministre et les neuf principes, les neuf moyens qu'il veut prendre pour en arriver à ses fins; il ne s'agit pas d'être pessimistes, mais nous voulons cesser de penser aux souhaits, aux vœux pieux et même aux miracles. En effet, je lis que pour obtenir un poste bilingue, il s'agit tout simplement de le souhaiter.

Nous ne croyons pas au don des langues très facilement. On sait bien que cela s'est déjà passé au cénacle pour les apôtres, mais on ne croit pas qu'aujourd'hui, un fonctionnaire, en manifestant tout simplement le désir de devenir bilingue, le devienne. Mais cela c'est un peu fort!

C'est la raison pour laquelle, sans vouloir brimer quiconque quant à ses droits acquis et à ses privilèges, nous pourrions rendre justice aux francophones, de même qu'aux anglophones du pays, tout simplement en adoptant notre amendement.